Arrêté de sectorisation Lycée PIBRAC

Lycée de Pibrac

Arrêté de sectorisation pris par Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse le 20 janvier 2017.

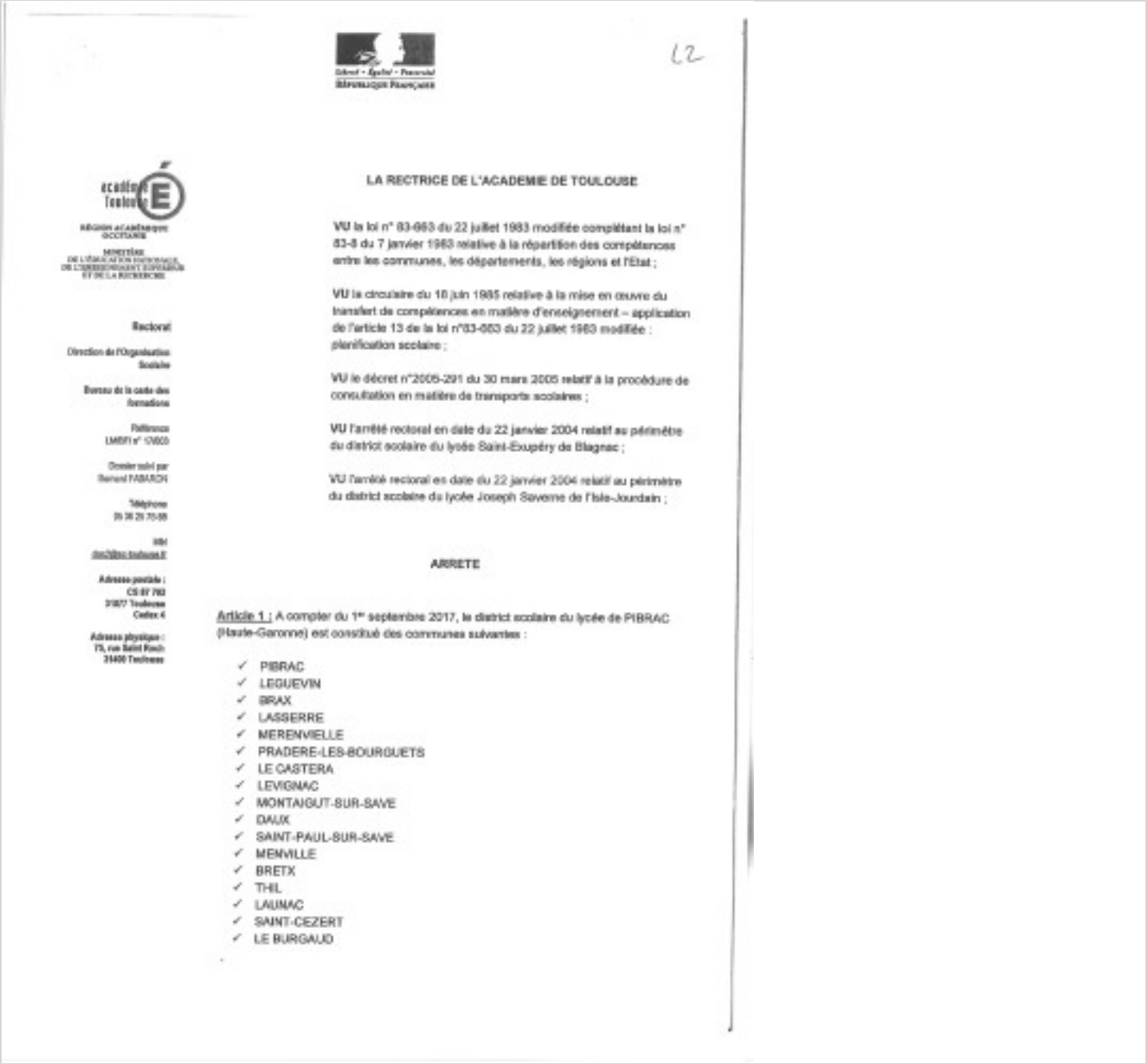

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L2

académie Toulouse

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction de l'Organisation Scolaire

Bureau de la carte des formations

Référence
LM/BFI n° 17/003

Dossier suivi par
Bernard FABAUCH

Téléphone
05 36 25 75 68

Mél
dos@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la circulaire du 18 juin 1985 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement – application de l'article 13 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée : planification scolaire ;

VU le décret n°2005-291 du 30 mars 2005 relatif à la procédure de consultation en matière de transports scolaires ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2004 relatif au périmètre du district scolaire du lycée Saint-Exupéry de Blagnac ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2004 relatif au périmètre du district scolaire du lycée Joseph Saverne de l'Isle-Jourdain ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er septembre 2017, le district scolaire du lycée de PIBRAC (Haute-Garonne) est constitué des communes suivantes :

- ✓ PIBRAC
- ✓ LEGUEVIN
- ✓ BRAX
- ✓ LASSERRE
- ✓ MERENVIELLE
- ✓ PRADERE-LES-BOURGUETS
- ✓ LE CASTERA
- ✓ LEVIGNAC
- ✓ MONTAIGUT-SUR-SAVE
- ✓ DAUX
- ✓ SAINT-PAUL-SUR-SAVE
- ✓ MENVILLE
- ✓ BRETX
- ✓ THIL
- ✓ LAUNAC
- ✓ SAINT-CEZERT
- ✓ LE BURGAUD

Lycée général et technologique Nelson Mandela

8 avenue Maurice Fonvieille

31820 PIBRAC

05.67.22.40.52

http://nelson-mandela.mon-ent-occitanie.fr/